

Expulsions: Anne Emery-Torracinta et Antonio Hodgers montent au front

Asile Les deux représentants de la gauche au Conseil d'Etat fustigent l'expulsion d'un enfant scolarisé et de sa famille. Le Grand Conseil ne s'était pas ému de cette affaire en octobre.



Par Marc Bretton Mis à jour à 19h48

Anne Emery-Torracinta et Antonio Hodgers

Image: Laurent Guiraud

L'expulsion d'étrangers mineurs en cours de scolarisation émeut la gauche du Conseil d'Etat. Tout en ménageant Pierre Maudet, en charge du Département de la sécurité et de l'économie, le magistrat Vert Antonio Hodgers et sa collègue socialiste Anne Emery-Torracinta sont montés au front dans *Le Matin Dimanche* pour demander l'arrêt de ces expulsions durant l'année scolaire.

«Je n'ai pas de problème à dire que Genève devrait résister, comme l'a fait le canton de Vaud, mais résister en interpellant Berne, car in fine la responsabilité est là-bas», explique Anne Emery-Torracinta. «Depuis la rentrée scolaire, poursuit-elle, il y a eu au moins quatre cas où des familles ont été soit séparées, soit expulsées, malgré des enfants très fragiles.» Elle évoque l'un d'entre eux, jugé «tristement emblématique»: celui d'un garçon venant du Kosovo avec sa famille. Celle-ci aurait pris la fuite suite au «viol de rétorsion», devant les enfants, de la mère qui se serait mariée sans le consentement de sa famille. A son arrivée, un des garçon était mutique, c'est-à-dire ne parlait pas. Soigné à Genève, il commençait à s'ouvrir. «Des gens au DIP ont pleuré après ce renvoi. On ne respecte pas les droits de l'enfant. La femme socialiste et responsable du DIP que je suis ne peut pas accepter cela», insiste la magistrate.

Antonio Hodgers regrette qu'on «nous explique que la marge cantonale est extrêmement faible. Depuis dix ans, une logique bureaucratique domine à Berne. (...) Si j'étais arrivé aujourd'hui en Suisse avec ma famille, nous aurions été expulsés, contrairement à il y a trente-cinq ans», explique le Vert, arrivé d'Argentine à Genève en 1981. Sa famille obtenait l'asile deux ans plus tard. Il poursuit: «Nous voulons exprimer à Berne que l'administration doit appliquer avec bon sens et humanisme les accords de Dublin, qui régissent le droit d'asile. Ce traité n'est pas idéal, mais son article 17 donne à la Suisse la possibilité de déroger aux expulsions pour des raisons humanitaires, de compassion et de regroupement familial, l'enjeu est là.» Une pierre est lancée dans le jardin de la conseillère fédérale socialiste Simoneta Sommaruga... A noter que le Grand Conseil, saisi d'une pétition sur la situation de cette famille en octobre, l'avait classée sans suites. (TDG)

